



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

TOUJOURS EN DÉFICIT

L'UNSA dénonce les nombreuses carences au sein du Groupe SNCF !

LE MANQUE D'INVESTISSEMENT MATÉRIEL, FINANCIER ET ORGANISATIONNEL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE EST FLAGRANT, QUE CE SOIT POUR LES BÂTIMENTS, CERTAINS ÉLÉMENTS D'INFRASTRUCTURE OU DES MATÉRIELS ROULANTS.

Lors du dernier groupe de travail issu de la CSSCT de l'Instance commune, la délégation UNSA-Ferroviaire a dénoncé ce manquement en présentant des éléments factuels et des situations rencontrées par les salariés. Elle a aussi relayé les préoccupations des salariés confrontés au risque amiante.

POUR RAPPEL

L'amiante est depuis longtemps connu pour ses effets néfastes sur la santé humaine, notamment en provoquant des maladies graves telles que le cancer du poumon. Consciente de l'insuffisance des mesures de prévention des risques inhérents à la présence d'amiante, notre délégation est extrêmement préoccupée par la situation qui n'évolue pas favorablement. Il est essentiel que le Groupe SNCF, en tant qu'employeur, prenne des mesures fortes pour garantir la sécurité et la santé de ses salariés.

LES PROPOSITIONS DE L'UNSA

- **Réaliser les investissements** nécessaires à l'identification, le repérage, la gestion et l'élimination sécurisée de l'amiante de toutes les installations et de tous les matériels roulants.

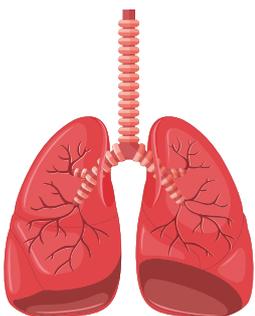
EN BREF QUE RETENIR ?

Lors de ce groupe de travail, la délégation UNSA-Ferroviaire a martelé l'importance cruciale d'un engagement accru du Groupe SNCF pour la prévention du risque amiante. Toutes les mesures utiles doivent être prises rapidement pour garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés.

DES CHIFFRES ALARMANTS

De 2001 à 2022, la CPR a reconnu le décès professionnel de 742 salariés des suites d'une exposition à l'amiante. Le Groupe SNCF doit considérer le sujet de la prévention du risque amiante comme une priorité absolue et agir de manière proactive au plus vite !

- **Mettre en place** des temps dédiés pour tous les employés concernés (à la prise de service de certains métiers par exemple) pour lecture et rappel approfondis des protocoles d'information et de sensibilisation, afin de garantir une connaissance totale par les salariés des risques liés à l'amiante et des mesures de prévention appropriées.
- **Assurer conjointement** la réalisation d'inspections et de tests réguliers pour un suivi rigoureux de la conformité et des normes devant être respectées en matière de prévention du risque amiante.



UNSA-FERROVIAIRE